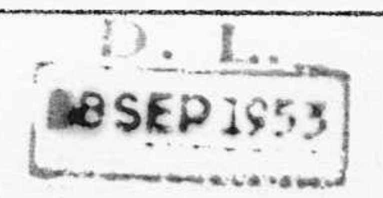
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
du LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)
MONTPELLIER – 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère Année 25 Août 1953 N° 23



AVERTISSEMENT

CARPOCAPSE — Toutes zones

Dès réception de la présente note, effectuer un traitement à base de D.D.T. sur les poires tardives et les pommes. Etant donné la proximité de la récolte, ce traitement ne doit pas être fait à l'aide d'un produit arsenical.

TAVELURE — Toutes zones

Afin de prévenir des contaminations automnales qui pourraient provoquer des graves dégâts lors de la conservation des fruits, nous recommandons aux arboriculteurs de pulvériser une bouillie à base soit de dithiocarbamate, soit de soufre micronisé, en réduisant de 50 % les doses de soufre prescrites pour éviter des brûlures.

INFORMATIONS

TORDEUSE — Toutes zones

Il convient d'assurer la protection des pêches et des poires tardives selon les prescriptions précédemment indiquées. Les arboriculteurs qui constateraient des attaques de Tordeuse sur pommes sont priés d'avertir la Station d'Avertissements Agricoles.

MOUCHE DES FRUITS — Toutes zones

Bien que les attaques de ce parasite ne soient pas aussi importantes qu'en 1952, dans les zones où des dégâts auraient déjà été observés, on pulvérisera une bouillie faite avec :

- une émulsion de D.D.T.

ou - une spécialité de D.D.T. titrant 50 % de matière active.

ou - du parathion.

AVIS A NOS ABONNES

Les abonnés de la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon ont reçu les numéros de Mai et Juin de la revue "Phytoma". Ceux qui ne seraient pas en possession de ce journal voudront bien nous avertir.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

P24